

Affiche sur la prévention de la violence sur le lieu de travail – Mondiale

Aujourd'hui, nous allons aborder le sujet sérieux de la prévention de la violence sur le lieu de travail.

La violence sur le lieu de travail n'est pas seulement une violence physique, c'est tout acte ou menace de violence physique, de harcèlement et/ou d'intimidation qui se produit au travail.

Il peut s'agir de menaces, d'abus verbaux, de traumatismes psychologiques, de dommages matériels et d'attaques physiques.

Il peut être très difficile de savoir quand une personne peut devenir violente. Toutes les personnes ne montreront pas les signes avant-coureurs dont nous allons parler aujourd'hui. Mais ces comportements et signaux physiques peuvent servir de signes avant-coureurs indiquant qu'une situation pourrait devenir violente.

Il est essentiel de mettre ces comportements en contexte. Si vous voyez plusieurs signes avant-coureurs et que les comportements s'aggravent, veuillez agir et signaler votre préoccupation à un superviseur ou au service des ressources humaines.

Prenez toujours note si :

- Il y a un changement dans les schémas comportementaux ; ou
- Le nombre, la fréquence et l'intensité des comportements perturbent l'environnement de travail.

Les signes avant-coureurs classiques qu'une personne peut devenir violente peuvent inclure :

- Pleurer, s'étouffer, sautes d'humeur ou réactions émotionnelles ;
- Absentéisme ou retard excessif ;
- Le non-respect de l'autorité ;
- Changement de performance professionnelle ;
- Retrait, dépression, commentaires suicidaires ;
- Parler des mêmes problèmes à plusieurs reprises sans les résoudre.

Les signes physiques indiquant qu'une personne peut agir comprennent :

- Signes de fatigue extrême ;
- Sueurs ;
- Stimulation, mouvements agités ou répétitifs ;
- Gestes exagérés ou violents ;
- Parler ou chanter fort ; ou
- Violer votre espace personnel.

Dans certains cas, il y a eu un schéma clair de signes avant-coureurs avant un incident violent. Lorsque vous le pouvez, notez :

- Une histoire de violence. Cela peut inclure une fascination pour les incidents de violence sur le lieu de travail, un intérêt extrême pour les armes ou la preuve d'un comportement violent antérieur.

- Comportement menaçant. Par exemple, la personne vous parle de son intention de blesser quelqu'un d'autre, elle semble contenir une rancune ou elle fait des menaces qui semblent de plus en plus violentes et bien planifiées.
- Comportement intimidant. Il peut s'agir d'être argumentaire ou peu coopératif, de faire preuve de colère injustifiée, d'être impulsif ou facilement frustré.
- Augmentation du stress personnel. Cela se produit souvent après une obsession romantique non réciproque, de graves problèmes familiaux ou financiers, ou une perte d'emploi récente.
- Caractéristiques de personnalité négatives. Par exemple, se méfier des autres, se sentir victime et faire preuve d'un manque de préoccupation pour la sécurité et le bien-être des autres.
- Changements marqués d'humeur ou de comportement. Cela inclut un comportement extrême ou bizarre, des croyances et idées irrationnelles, une baisse marquée de la performance au travail et un changement drastique dans les systèmes de croyance.
- Isolement social. Il y a des antécédents de relations interpersonnelles négatives, ou la personne a peu de famille ou d'amis.
- Abus de substances. La personne abuse de drogues ou d'alcool.
- Si vous craignez que votre sécurité ou celle des autres ne soit menacée, signalez-les à un superviseur, un responsable, les ressources humaines, le service juridique et de conformité ou appelez la ligne d'assistance de RPM.
- Si vous pensez que votre sécurité ou celle des autres est immédiatement menacée, appelez les autorités.
- Si vous avez des inquiétudes concernant le signalement de violences sur le lieu de travail, sachez que la Société interdit les représailles contre les collaborateurs qui font des signalements de bonne foi et déploie des efforts contre les mesures de représailles.